

Certificat

Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Je, ODETTE VILLEMURE,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

☒ au règlement ☐ à la résolution

2024-009

Numéro

ayant pour titre : RÈGLEMENT 2024-009

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONCEAU DE LA RUE MARIE-JOSEE AU

DOMAINE OUELLET ET UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR EN PAYER LE COÛT

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

283

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un
scrutin référendaire soit tenu est de :

39

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

☒ le règlement ☐ la résolution

2024-009

Numéro

☒ est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

☐ un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Élie-de-Caxton ce 16 décembre 2024 à 19 h 05
Endroit Date Heure

Signature

Odette Villemure

Greffier ou secrétaire-trésorier

2024 12 16

année mois jour